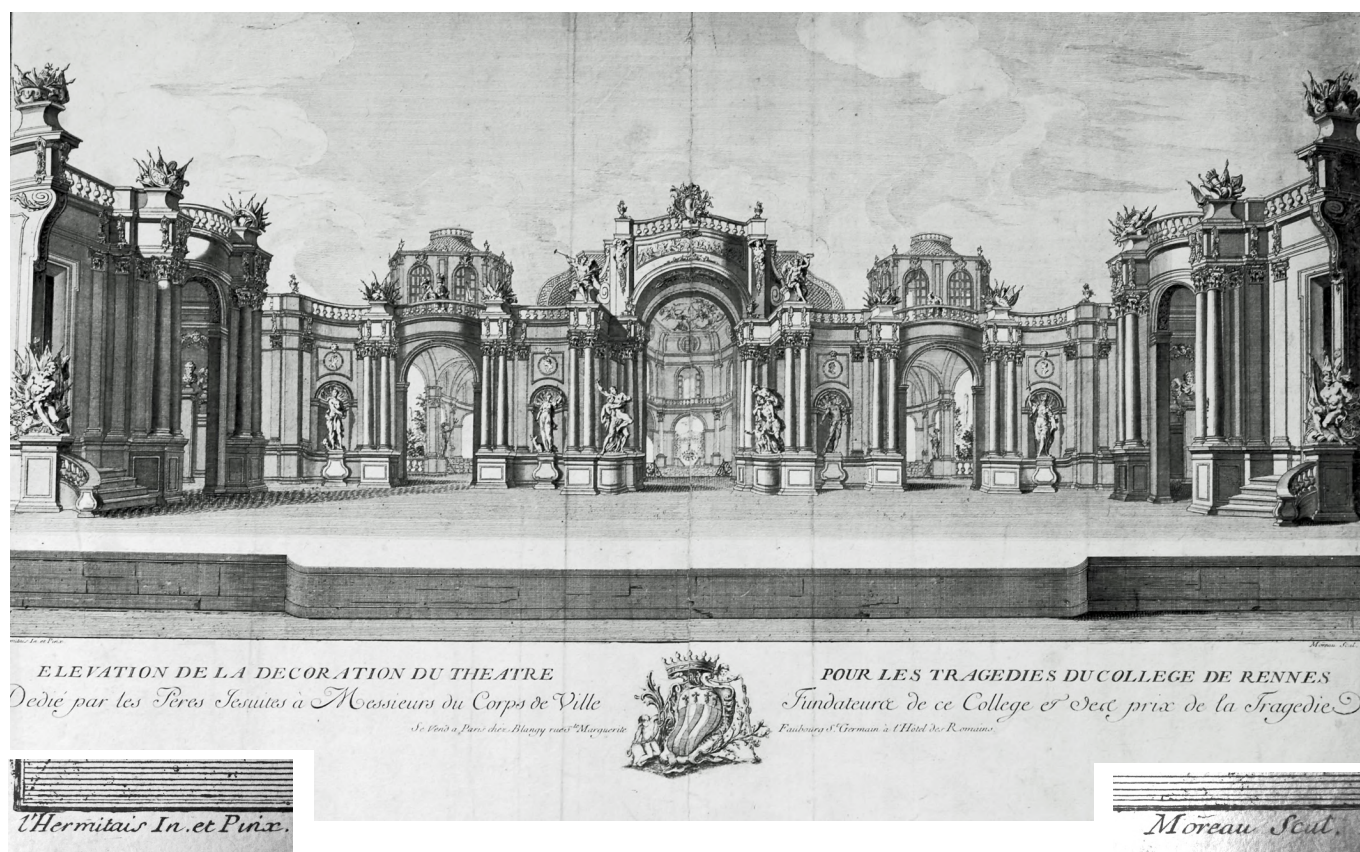




Dernière acquisition

Cette gravure de grand format a été achetée par l'Amélycor le jour même de l'Assemblée générale de novembre 2010. Jos Pennec l'avait alors montrée aux participants.

Elle reproduit, ainsi qu'il est clairement dit dans la légende, une impressionnante toile, peinte en 1755 par l'artiste vannetais Lhermitais, pour servir de décor aux spectacles joués au Collège de Rennes.

La gravure a été réalisée par Moreau (le Jeune ?) ainsi qu'indiqué à droite (*scul.*), en dessous de l'image ; le nom de l'artiste qui a *conçu et peint* le décor figure lui en bas à gauche (voir agrandissements).

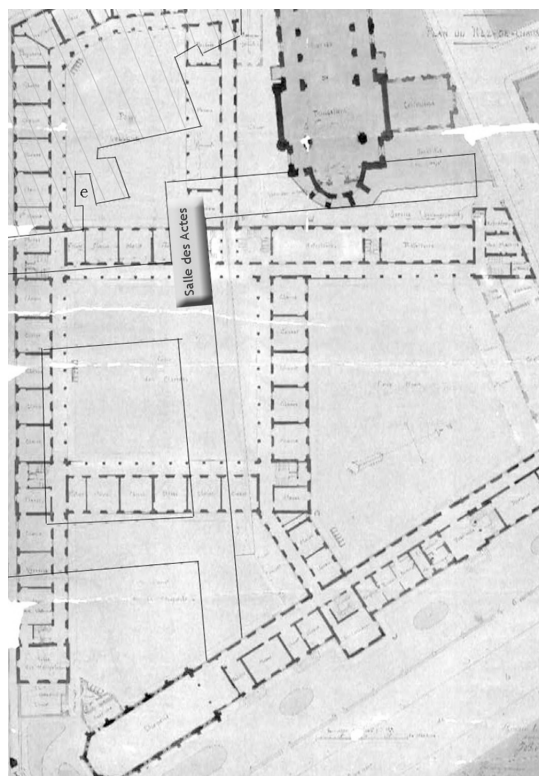
La gravure était d'une bonne facture et le tirage de qualité mais l'objet avait subi des outrages : coupé en son milieu, il avait été « scotché » tant bien que mal et plissait à plusieurs endroits.

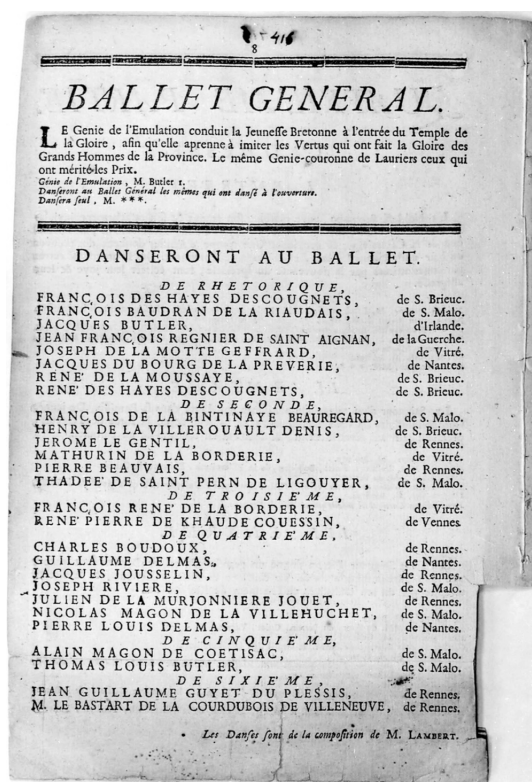
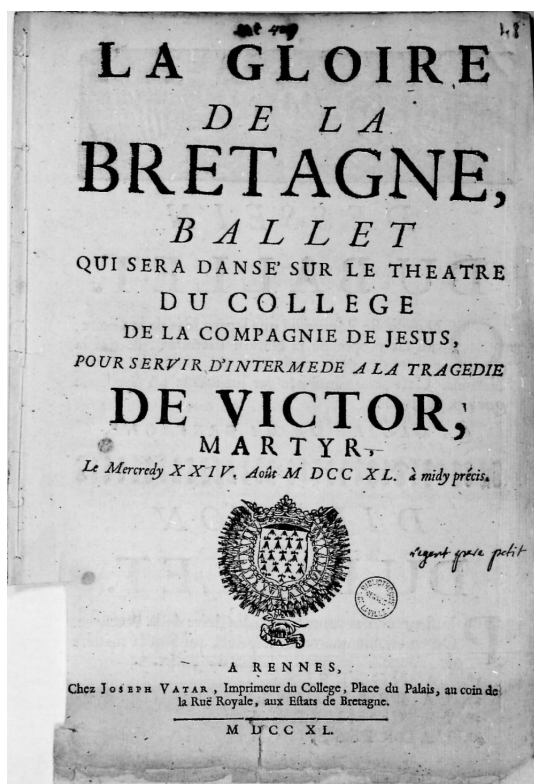
Nous avons jugé sage de le confier aux soins de Marie-Rose Gréca, restauratrice de *dessins* à Liffre, avant de procéder à son encadrement.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du bruit que fit l'acquisition de ce décor². Il avait coûté disait-on la somme faramineuse de 30 000 livres, soit le prix d'un petit manoir³. De quoi alimenter les rumeurs sur les Jésuites et leurs « Affaires »⁴ !

A quel endroit de l'établissement le décor était-il destiné ? Dans son importante étude sur le Collège⁵, Geneviève Durtelle de Saint-Sauveur qui consacre rien moins que 17 pages aux représentations théâtrales, n'en parle pas.

Dans la récente Histoire de Rennes⁶, Georges Provost, rappelant que les Jésuites détenaient quelques 80 décors peints, choisit d'évoquer la séance théâtrale de l'été 1752 dont le ballet, sous les traits de *Plinie l'Ancien*, rendait hommage au Président Christophe Paul de Robien. Il y décrit « toute la bonne société se [pressant] pour la séance théâtrale annuelle dans la cour des jeux revêtue d'une grande tente » et poursuit « Le fond de scène est un décor en trompe-l'œil sans doute proche de celui peint dans ces mêmes années par Jean-Vincent Lhermitais ». Qu'en période estivale, pour accueillir un public espéré très nombreux, on ait accepté d'ouvrir les beaux jardins de la Congrégation⁷, ne doit pas faire oublier qu'il y avait aussi des représentations hivernales⁸. Au retour des vacances de Noël⁹ on jouait à couvert ! Mais où ? J'opterais pour la **Salle des Actes** (figurée ci-contre dans l'espace fantôme du vieux collège). .../...





Deux pages d'un livret de 1740

Cette Salle des Actes, salle polyvalente indispensable pour tenir les réunions importantes, servir de cadre à des cérémonies non-religieuses etc... (le terme Actes est vague à dessein) était indispensable dans tout établissement tenu par les Jésuites. Située sur le côté droit de l'entrée officielle du Collège, au Sud de l'Eglise dédiée à Saint Ignace et à Saint François Xavier, elle a été construite selon les plans dressés dès 1611 par l'architecte Germain Gaultier. Elle se signalait à l'extérieur (au bout du corps de logis principal) par un pignon dont nous ne connaissons pas le dessin¹⁰. Au XIX^{ème} siècle les plans porteront à cet endroit le nom de Salle des Pas Perdus.

Les représentations faisaient alterner des pièces de théâtre déclamées et des intermèdes récités, chantés et dansés.

Les pièces, étaient souvent composées par les Pères eux-mêmes. Les chants et les ballets, imaginés par les maîtres de musique et de danse, permettaient d'enrôler un grand nombre d'élèves notamment les petits.

L'organisation de ces spectacles répondait en effet à plusieurs objectifs pédagogiques.

Assurer des moments de détente en détournant les élèves des activités de perdution qu'étaient les jeux violents (duels), les jeux d'argent (dés, cartes) sans parler des beuveries dans les tavernes de la Basse Ville.

Apprendre à utiliser le « beau langage » tant en *latin* (d'usage presque exclusif au XVII^{ème} siècle) qu'en *français* (langue qui finit par dominer au XVIII^{ème} siècle).

Les thèmes des pièces soigneusement choisis pour leur portée morale avaient pour vocation de former de bons chrétiens mais plus encore peut-être, de « civiliser » les collégiens par l'exaltation des héros, des saints et des martyrs, par la dévotion à la Patrie (la grande – le Royaume – et surtout la petite – la Bretagne, la Ville –) et bien sûr par le dévouement constamment affirmé à la personne du Roi.



PROLOGUE.

APOLLON PAROIST DANS
la Gloire tel que les Poètes & les Peintres le représentent la teste couronnée de Lauriers & la Lire à la main.
Plus bas sont la Nympe de la Seine qui represente toute la France, & la Nympe de la Loire qui represente la Bretagne. Elles sont accompagnées de Tritons & de Nymphes.

La Nympe de la Seine.

Apprends-moy nos destins, ô ! toy dont les lumières Percent dans l'avenir,
N'allons-nous pas encor estendre nos Frontieres ?

N'allons-nous pas dompter ces Nations guerrieres
Qui contre nous s'emprescent de s'unir ?

La Nympe de la Loire.

Je voy la Mer couverte

De Vaisseaux Ennemis qui menace nos bords :

Quel succès auront leurs efforts ?

Ne vont-ils pas trouver leur infaillible perte ?

APOLLON.

Quoy ? doutez-vous de cet événement ?

Louis, & sa valeur extrême

En répondent plus sûrement

Que je ne puis faire moy-même.

Les jaloux Ennemis du plus puissant des Roys

Ont repris la vaine esperance

Qui les a trompé tant de fois ;

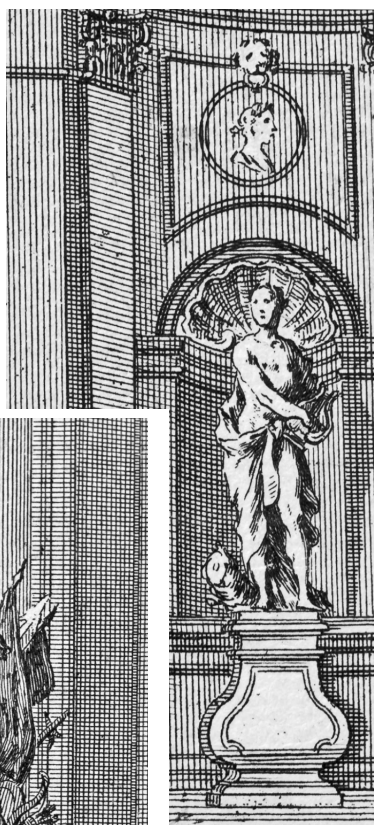
Ils osent attaquer le Heros de la France

Celebrons par avance

Ses triomphes & ses exploits.

Parmi les 80 décors recensés il y avait sans doute des décors religieux mais force est de remarquer que la toile de Lhermitais n'en porte pas trace.

Cette peinture, trompe-l'œil baroque aux perspectives savantes, doit tout à l'Antique : les éléments d'architecture et la statuaire.



De part et d'autre de l'ouverture centrale, le groupe représentant *Astyanax et Enée portant son père Anchise*, répond à celui d'*Hercule étouffant Antée en le soulevant de Terre*.

De même, le couple formé de part et d'autre de l'ouverture de droite, par les dieux guerriers *Mars et Minerve*, a comme pendant, à gauche, les statues des jumeaux de Latone, *Diane et Apollon*.

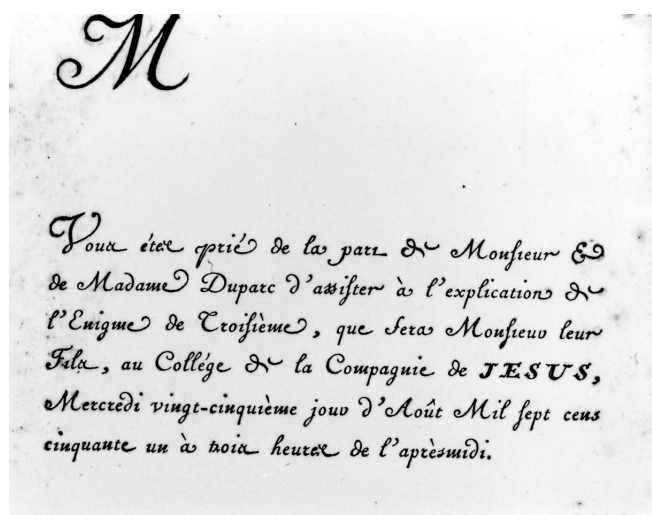
Aux extrémités du décor devant un faisceau de drapeaux pris à l'ennemi, les deux « vaincus » qui se font face se distinguent par la façon dont sont passés leurs liens.

Absence remarquée, celle de *Vénus*. Il y a quand même des limites !

Les représentations avaient aussi des vertus « politiques ».

Rendez-vous incontournables des parents d'élèves elles jouaient un rôle important dans la sociabilité de la Ville et permettaient à des familles venues de toute la Province de se rencontrer, une fois l'an au moins, en terrain « neutre », ce qui renforçait l'influence du Collège.

Ci-dessous un faire-part d'invitation



Ces spectacles contribuaient également à resserrer les liens entre l'institution et la municipalité, ces « *Messieurs du Corps de Ville* » dont la légende rappelle qu'ils sont les « *Fondateurs [du] Collège et des prix de la Tragédie* ».

Telle est l'histoire que raconte l'existence de cette gravure qui « *se [vendait] à Paris rue Ste Marguerite Faubourg St Germain à l'Hôtel des Romains* ».

A. Thépot

Clichés J-N Cloarec

¹ En 1750 il y avait 5 graveurs à Rennes. Étaient-ils pour autant capables de graver une œuvre de cette qualité ? Le lieu de vente indiqué suggère une réalisation à Paris. Jean-Michel Moreau (1741-1819) a été l'un des plus grands graveurs de son temps. Artiste précoce, il a 19 ans en 1760 quand il revient de Saint-Petersbourg où l'avait entraîné son maître Le Lorrain et où il avait étudié les décors de théâtre. Graver ce décor d'après Lhermitais, aurait pu l'intéresser.

² Plainte en 1756 des étudiants en Droit pour continuer à bénéficier de la gratuité, gratuité abandonnée au prétexte du coût du nouveau décor (cf. W. Turco, EDC n° 20 pp 3-4 ; lire aussi sur le théâtre au Collège « Conaxa ou les gendres dupés », J-N Cloarec, EDC n° 19 dossier pp 5-8).

³ A titre de comparaison, encore, en 1762 le total des revenus du Collège s'établissait à 18 140 livres et le total des charges 13 030 livres. (G D St S. cf. note 5)

⁴ Ex : l' *Affaire La Valette*. Le Père Antoine de la Valette s'était lancé « dans les affaires » à son arrivée en Martinique en 1741. Son champ d'action s'élargit en 1755 lorsqu'il fut nommé Supérieur des missions en Amérique du Sud. La compagnie qu'il avait fondée avec un négociant de la Dominique était capable d'armer plusieurs vaisseaux. Leur capture par les Anglais lors de la *Guerre de sept ans (1756-1763)* entraîna sa faillite. La plainte de ses créanciers marseillais est à l'origine des procès en cascade qui aboutirent à l'interdiction de l'Ordre.

⁵ *Le Collège de Rennes depuis la fondation jusqu'au départ des Jésuites*, Bulletin et Mémoires de la SAIV, Rennes, 1918, 240 p.

⁶ Apogée, PUR, Rennes, 2006.

⁷ Et non la *Cour des jeux* ; le collège des Jésuites n'a pas d'internes, jusqu'à l'ouverture du lycée (1803) il n'est question que de « Jardin(s) », le terme *Cour des jeux* n'apparaît que sur le plan de Boullé, en 1836.

⁸ Ainsi l' *ISLE FORTUNE* (...) représentée par les Ecoliers du Collège de la Compagnie de JESUS, Jeudi 29. Décembre 1746. À 5. heures du soir.

⁹ De la veille de Noël au Dimanche de la Circoncision (1^{er} janvier) pour les Grands et seulement jusqu'aux Saints Innocents (28 décembre) pour les Petits. Il est à noter que les vacances des Petits étaient beaucoup plus courtes que celles des Grands qui étaient elles-mêmes modestes ! Cela donnait envie de grandir !

¹⁰ (Archives de Rennes R 285) cité par François Bergot : *L'Eglise de Toussaints*, 1973.